



Recyclage Technicien chaudière PEB pour la région de Bruxelles (GI / GII / L)

DETAILS SUR LA FORMATION

Attestation de participation

Prix: 250 €

Durée: 16h00

Horaire: de 8h30 à 17h00

Dates: les 20 et 21-12-2021 / OU les 19 et 20-01-2022 / OU les 15 et 16-02-2022 / OU les 28 et 29-03-2022 / OU les 23 et 24-05-2022 / OU les 13 et 14-06-2022

Places: Min. 7 - Max. 18

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire d'un certificat Technicien chaudière PEB GI obtenu avant le 01/01/2019.

Le coût de la formation est à payer au comptant, à l'inscription.

Vous êtes apprenant ou vous avez déjà suivi une formation continue à l'efp dans l'année en cours ? Envoyez vos coordonnées par mail à fc@efp.be pour découvrir si vous pouvez bénéficier d'une réduction sur votre prochaine formation ?

Description

PROGRAMME :

Réglementation : (8h00)

- Règlement socle de base
- Agrément technicien chaudière
- Aspect théoriques du contrôle périodique
- Procédure dérogation
- Recommandation

Technique : (8h00)

- Compléter une attestation de contrôle périodique
- Réalisation des mesures de CO ambiant selon le protocole de mesure
- Examen

Attention : ce recyclage constitue la base pour les recyclages Conseiller chauffage PEB - Type 1 et Type 2.

objectif

Si agrément valable :

Prologez la validité de votre agrément Technicien chaudière PEB GI GII et/ou L.

Si pas d'agrément valable :

Suivez le recyclage et obtenez, après réussite de l'examen, un certificat de base tenant compte de la révision de l'Arrêté Chauffage à Bxl-Capitale et introduisez votre demande d'agrément auprès de Bruxelles Environnement.

Public cible

Technicien G1-GI et Technicien chaudière PEB.

PREREQUIS :

Être en possession d'un agrément GI / GII / L valable, OU avoir suivi et réussi une formation de "Technicien agréé en combustible liquide type L ou gazeux type GI ou GII" dans un organisme de formation agréé.